

Entreprises

Un avantage fiscal trop peu connu dans la construction

LE RÉSUMÉ

Des dizaines de milliers d'entreprises de construction ignorent qu'elles peuvent bénéficier d'une réduction de précompte.

Selon le secrétariat social Securex, le caractère peu transparent du texte de loi induit de nombreuses sociétés en erreur.

LUC VAN DRIESSCHE

Les entreprises qui emploient du personnel travaillant en équipes (en «shifts») de nuit bénéficient d'une réduction de la charge fiscale. Depuis le mois d'avril, le gouvernement fédéral accorde une dispense partielle de versement de précompte professionnel aux entreprises de la construction et des secteurs connexes.

Seule condition, c'est que les travailleurs concernés doivent gagner au minimum 13,99 euros de l'heure et travailler en équipe, c'est-à-dire au moins à deux, sur des chantiers.

Cet élargissement de la portée de la loi, qui vise à donner un ballon d'oxygène au secteur de la construction et à lutter contre le dumping social, fait toutefois l'objet d'incompréhensions, voire de malentendus sur la définition du travail en équipe. Résultat: de nombreux employeurs ignorent purement et simplement qu'ils peuvent eux aussi bénéficier de cet avantage fiscal et ainsi réduire sensiblement leurs charges salariales.

Le secrétariat social Securex a sondé 4.500 entreprises de sa clientèle. Seules 10% d'entre elles ont fait valoir jusqu'ici leur droit à cette déduction fiscale. Qui n'a rien de négligeable: la déduction sur l'année 2018, qui peut être accordée avec effet rétroactif, porte sur 3% de la rémunération imposable des travailleurs concernés. Elle est passée à 6% cette année et sera à 8% l'année prochaine.

On voit tout de suite l'effet de la non-souscription à cette déduction.



Securex compte sur le prochain gouvernement fédéral pour clarifier le texte. © HOLLANDE HOOGTE/JAN BOEVE

Selon un calcul effectué par Securex pour 387 entreprises, les entreprises qui n'ont pas demandé l'avantage fiscal pour le travail en équipe auquel elles avaient droit ont subi un manque à gagner de 3,5 millions d'euros.

Une PME qui emploie deux ouvriers prestant sur chantier en «équipe» a ainsi vu lui passer sous le nez, en août, une dispense de précompte de 242 euros, basée sur deux fois 168 heures de travail. Et la déduction n'est encore que de 6%...

Des dizaines de milliers d'entreprises concernées
«Cette disposition concerne des dizaines de milliers d'entreprises, qui subissent un manque à gagner important», souligne Kim Leemans, responsable juridique chez Securex.

Le problème, selon elle, c'est que le texte de loi est mal rédigé. «Un rapport de la Cour des comptes souligne son manque de transparence. La loi est applicable mais elle soulève de nombreuses questions sur son interprétation et sur la manière d'accorder

3,5 millions €

Selon Securex, pour 387 entreprises, la non-souscription à l'avantage fiscal a entraîné 3,5 millions de manque à gagner.

une dispense de versement de précompte», explique-t-elle.

Une première imprécision a été levée. Elle portait sur une indexation excessive du salaire horaire. Elle portait le plancher donnant droit à la déduction de 13,75 à 17 euros/heure, ce qui rendait la dispense de précompte pratiquement impossible. Elle a été ramenée à 13,99 euros.

«Le problème, c'est que l'élargissement de la notion de travail en équipe a été libellé de manière floue, voire ambiguë, semant ainsi la confusion. De nombreuses entreprises ignorent qu'elles peuvent bénéficier de cet avantage ou n'osent le réclamer, de peur de s'exposer à un redressement», précise Séverine Verdin, conseillère juridique.

Les responsables du secrétariat social n'attendent donc qu'une chose: la formation du prochain gouvernement fédéral. L'actuel étant en affaires courantes, le texte ne peut être modifié. «La mission du prochain gouvernement sera de clarifier le texte et de le rendre plus transparent», ajoute Kim Leemans.

transparence imposés aux entreprises.

La Financière de l'échiquier, OneLife et Funds for Good lancent un nouveau produit SRL.

Une manière de promouvoir la

finance responsable et solidaire avec un impact sur l'économie réelle.

OLIVIER SAMOIS

«La finance responsable, ce n'est pas un gros mot» Patrick Somerhausen martèle son message depuis 2011 et la création de son gestionnaire de fonds Funds for Good. Huit ans plus tard, il peut se targuer d'avoir contribué à démarrez de 211 entreprises grâce à des prêts sans intérêt.

Pas satisfait de ce succès, Funds for Good entend aujourd'hui passer à la vitesse supérieure. Elle annonce la conclusion d'un accord avec le gestionnaire d'actifs La Financière de l'Echiquier (LFDE) et le spécialiste de l'assurance-placement OneLife. Celui-ci se matérialise par un produit «unique et responsable», selon ses créateurs: un fonds interne collectif d'assurance intégrant investissement socialement responsable (ISR) et impact.

L'idée a germé dans l'esprit de Marc Dhondt, senior consultant Belgium de OneLife, après une série d'ateliers organisés autour de la projection du film «En quête de sens», de Nathanaël Coste et Marc de la Ménardière. Des courtiers ayant participé à ses activités ont exprimé le souhait de donner plus d'impact à leur travail, mais se trouvaient face à un défi de taille. «Il est actuellement très difficile de proposer un portefeuille d'investissements exclusivement composé de produits ISR», explique Marc Dhondt.

D'où l'idée d'un nouveau produit qui profitera de l'expertise de chacun. La Financière de l'Echiquier se charge de la sélection et de l'allocation des actifs, via une architecture ouverte. «Nous proposons des produits ISR depuis une douzaine d'années, il ne s'agit pas de greenwashing», avance Stéphane Van Tilborg, Country Head Benelux de LFDE. Il souligne les bons rendements affichés par ces titres, qui sont plus résilients, notamment en raison des impératifs de

Parallèlement, les trois entreprises ont mis sur pied le Responsible Brokers Club, une initiative qui entend notamment former et accompagner les courtiers sur la sélection des fonds ISR et l'approche à adopter à leur égard. «ils doivent pouvoir dire: je suis un courtier engagé. La démarche doit leur permettre de ne pas attendre que le client demande de l'ISR et d'être proactifs», précise Stéphane Van Tilborg.

L'objectif avoué est de faire des émules. Dans un premier temps, les porteurs du projet ambitionnent d'atteindre une dizaine de courtiers sensibles à l'éthique, tant au sud qu'au nord du pays, avant que ceux-ci ne fassent la promotion de cette approche auprès de leurs confrères.

Créer 500 jobs en 10 ans via la finance responsable

La Financière de l'échiquier, OneLife et Funds for Good lancent un nouveau produit SRL.

Une manière de promouvoir la

finance responsable et solidaire avec un impact sur l'économie réelle.

PATRICK SOMERHAUSEN

«La finance responsable, ce n'est pas un gros mot»

Patrick Somerhausen

CO-CEO FUNDS FOR GOOD

«La finance responsable, ce n'est pas un gros mot»

PATRICK SOMERHAUSEN

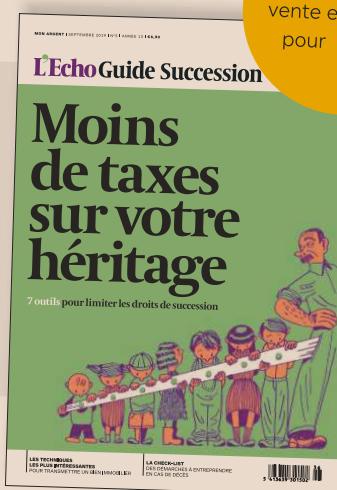
CO-CEO FUNDS FOR GOOD

« Le Guide Succession » de L'Echo

Comment payer moins de taxes sur votre héritage ?

- Les techniques les plus intéressantes pour transmettre un bien immobilier
- La check-list des démarches à entreprendre en cas de décès
- Comment déclarer une succession ?

Surfez sur lecho.be/guide et téléchargez votre bon de réduction de 2 euros.



Maintenant en vente en librairie pour 6,90€